



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01287

Numéro SIREN : 531 294 296

Nom ou dénomination : 10H11

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2016 sous le numéro de dépôt 1380

Le présent acte a été  
déposé au G. D. du  
Tribunal de Commerce  
de Bordeaux

Le 21 JAN 2016

**SARL 10H11**  
64 cours Georges Clémenceau  
33000 Bordeaux

sous le N° 1380.....

■ **RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ 10H11, SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE, EN  
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

@com AUDIT  
61, Rue Jean Briaud  
33700 MERIGNAC  
Tél : 05 56 69 81 36  
Fax : 05 57 89 02 78

@com AUDIT  
1, Rond point de Flotis  
31240 SAINT-JEAN  
Tél : 05 62 57 79 90  
Fax : 05 61 24 93 71

[www.acomaudit.com](http://www.acomaudit.com)

**SARL 10H11**

64 cours Georges Clémenceau  
33000 Bordeaux

■ **RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ 10H11, SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE, EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 21 décembre 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**1. ANALYSE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La situation intermédiaire établie au 30 septembre 2015, qui n'a fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité de notre part, fait apparaître :

- un chiffre d'affaires de 195 879 euros en progression de 13% par rapport à la même période l'année précédente,
- un bénéfice de 20 819 euros contre 6 898 euros à la clôture précédente en progression suite notamment à la diminution des charges de personnel résultant du départ d'un associé (Monsieur Eliot JACQUIN),
- des capitaux propres de 56 789 euros pour un capital social de 6 000 euros,
- et un endettement financier de 16 052 euros inférieur aux capitaux propres de la société au 30 septembre 2015.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

**2. APPRÉCIATION SUR LA VALEUR DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler, par sondages, les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Mérignac, le 28 décembre 2015

**@COM AUDIT**  
Hervé PARISOT  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

